



Index égalité professionnelle 2024

WEMANITY PARIS

Notre index sur l'égalité professionnelle

Wemanity publie son index portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.

Pour information, toutes les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de publier cet index. Il permet d'identifier les points forts et les points d'amélioration que les entreprises peuvent avoir en termes d'égalité professionnelle, afin de mettre en place des actions d'améliorations concrètes et adaptées.

Cet index s'appuie sur plusieurs indicateurs, il est calculé selon un barème de points défini par décret :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
- Écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes
- Nombre de femmes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Wemanity a obtenu la note de **99/100** pour son exercice 2024. Un excellent score qui illustre notre volonté à tous d'offrir un cadre de travail au sein duquel chacun a les mêmes chances de s'épanouir, de se développer et de s'exprimer.

Détail de l'index :

- L'écart de rémunération femmes/hommes (40 points) Score : **39/40**
- L'écart dans les augmentations annuelles (35 points) Score : **35/35**
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points) Score : **15/15**
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points) Score : **10/10**

Score total : 99/100

Cet index sera réalisé et publié chaque année, et disponible sur le site de Wemanity.

Laila SAHBANI - Directrice des ressources humaines

